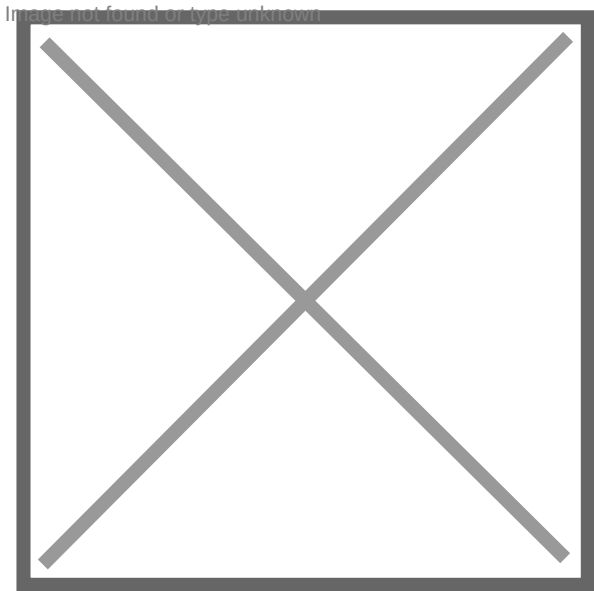




## Saisie de voiture suite a un recouvrement de trop percu alimentai

Par **chocolatine62**, le **13/04/2013** à **00:32**

bonjour,  
un huissier est venu chercher m'a voiture qu'il avait gagée suite a un recouvrement de trop percu alimentaire.  
avait 'il le droit de me la prendre en sachant qu'il n'était qu'avec le garagiste et qu'il ne m'a fait signer aucun papier en la prenant!!!  
je suis abasourdi par cette situation  
pouvait vous m'aider  
merci

Par **chaber**, le **13/04/2013** à **07:23**

bonjour

[http://www.lexinter.net/lois/titre\\_vii\\_mesures\\_d%27execution\\_sur\\_des\\_vehicules\\_terrestres\\_a\\_moteur.h](http://www.lexinter.net/lois/titre_vii_mesures_d%27execution_sur_des_vehicules_terrestres_a_moteur.h)

Si vous n'avez pas réagi suite à la saisie du véhicule, l'huissier peut intervenir avec un garagiste et enlever la voiture

Par **amajuris**, le **13/04/2013** à **10:00**

bjr,

vous ne dîtes pas, mais vous avez du être condamné par un tribunal à rembourser le trop perçu.

comme vous ne l'avez pas fait, le créancier a demandé à un huissier de faire exécuter le jugement.

les saisies font partie des moyens à la disposition des huissiers mais uniquement pour l'exécution d'un jugement.

vous deviez vous attendre à l'intervention d'un huissier.